

Les pêcheurs plaisanciers sur tous les fronts

Charte pour une pêche de loisir éco-responsable, relations parfois difficiles avec l'administration, parc naturel marin, informations sur les bonnes pratiques étaient au menu de l'assemblée du comité départemental de la pêche maritime de loisir, hier à Omonville-la-Rogue.



Le comité départemental de la pêche maritime de loisir continue de plaider pour de « bonnes pratiques ».

« Pour une réglementation nationale et cohérente »

JEAN KIFFER est le président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs.



Que représente cette charte pour une pêche éco-responsable ?

Suite aux Grenelle de l'environnement et de la mer, la nécessité de mettre en place une stratégie nationale s'est imposée. L'encadrement de la pêche de loisir figurait d'ailleurs explicitement dans les objectifs du Grenelle. Après de multiples rebondissements, elle a été signée le 7 juillet dernier. Certains aspects ont été introduits à notre demande : le principe d'une période de repos biologique pour les espèces menacées ou très ciblées, la lutte accrue contre le braconnage, un renforcement de l'information et de la sensibilisation sur le terrain, avec, en corollaire, une meilleure représentation des fédérations de pêcheurs plaisanciers auprès des pouvoirs publics. Toutes ces mesures ne font pas l'unanimité. Cette charte est un consensus. Mais elle a permis d'éviter un permis payant, au profit d'une déclaration annuelle, gratuite et obligatoire.

Pourquoi d'un côté signer cette charte pour une pêche de loisir éco-responsable, et de l'autre dénoncer des mesures restrictives ?

Chaque quartier maritime a le pouvoir de réglementer la pêche de loisir, mais se soucie assez peu de ce que fait son voisin. Ce que nous dénonçons, c'est l'incohérence de ces mesures, différentes d'un département à l'autre. Elles sont relativement homogènes pour la pêche en bateau. Mais en matière de pêche à pied, c'est une pétardière ! Comment voulez-vous dès lors que la fédération nationale mène des actions de sensibilisation ? Nous demandons une réglementation nationale, cohérente et simple. Et croyez-moi, c'est un énorme chantier.

Vous militez également pour une démocratisation de l'usage de la radio, la VHF en mer...

C'est une question de sécurité. On le voit régulièrement, plus il y a de bateaux en mer prévenus d'un incident, plus les premiers secours seront rapidement portés... Nous militons donc effectivement pour une démocratisation de l'usage de la VHF, et de nouveaux textes, à sortir prochainement, vont dans ce sens. Pour les VHF de moins de 6 watts, l'utilisation sera libre. Au-delà, le permis côtier sera suffisant.

Initialement prévue fin novembre, annulée pour cause de neige, l'assemblée générale du comité départemental de la pêche maritime de loisir s'est finalement tenue hier à Omonville-la-Rogue. Une centaine de personnes, représentant les vingt associations membres du comité, soit quelque 2 500 adhérents, étaient présentes autour du président Jean Lepigouchet.

Parmi les invités, Jean Kiffer, président de la fédération nationale, et des élus comme le conseiller général Michel Laurent et le maire d'Omonville, Michel Canoville, qui a tenu avec humour et bon sens le rôle de Monsieur Loyal. « **Les règlements sont souvent établis par des gens qui n'y connaissent rien. Cela peut conduire à des excès. Le meilleur gage de pérennité, pour des pratiques parfois séculaires, c'est de s'organiser** », a-t-il lancé. Le ton était donné.

En matière de pêche de loisir, le comité départemental comme la fédération prônent depuis longtemps le respect de « **bonnes pratiques** ». L'élaboration d'une charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche de loisir éco-responsable, initiée après les Grenelle de l'environnement et de la mer, a donc été plutôt bien accueillie. Dans son rapport moral, Jean Lepigouchet a ainsi souligné que le texte, « **s'il y a une réelle volonté politique de le mettre en œuvre, devrait quelque peu faire évoluer les comportements, que ce soient ceux des pêcheurs de loisir que ceux de l'administration** ».

■ Le marquage du poisson fait toujours débat

S'il y a eu « consensus », tous les articles de cette charte ne font pas l'unanimité. « **La lutte contre la fraude ne peut que recueillir l'assentiment de tous. Cependant, le**



Tous les articles de la charte ne font pas l'unanimité parmi les pêcheurs plaisanciers.

marquage du poisson qui s'inscrit dans cette démarche n'a pas soulevé l'enthousiasme », convient Jean Lepigouchet. Certaines voix, dans l'assemblée, ont été moins diplomates : « **Des cas de braconnage sur le maquereau, il y en a eu dans la Manche. Y'a qu'à les condamner et pas nous emmerder** », a lancé, irrité, un pêcheur plaisancier.

Le comité demande surtout que ce marquage ne s'applique qu'aux espèces à forte valeur ajoutée, telles que le bar, le cabillaud, le lieu jaune ou le homard. Au passage, le comité plaide pour un assouplissement des quotas de cabillaud, plies et soles, actuellement limités à 10 prises par bateau.

La charte prévoit également la mise en place d'instances de concertation. « **Dans la**

Manche et sur la façade Manche Est-mer du Nord, nous avons déjà des comités de suivi qui, je l'espère, seront réactivés cette année », observe Jean Lepigouchet. En rappelant qu'en février 2010, la direction interrégionale et la délégation à la mer et au littoral de la Manche (les ex-affaires maritimes) ont publié un nouvel arrêté réglementant la pêche à pied. « **Il s'agissait de mettre en adéquation les tailles locales et nationales, fixées par un arrêté ministériel. Mais nous aurions souhaité être consultés : c'est typiquement le genre d'affaires à soumettre au comité de suivi** », déplore-t-il.

■ Représentation au comité de gestion du parc marin

Le comité départemental, néanmoins, est largement as-

socié à la mise en place du parc naturel marin Emeraude-Cotentin, qui s'étendra du cap Fréhel au cap de la Hague. Une mission d'études a été lancée, pour définir le périmètre du parc, finaliser les objectifs en concertation avec les acteurs de la mer et proposer la composition du comité de gestion. « **Je ne comprendrai pas que les pêcheurs plaisanciers n'y soient pas représentés** », prévient Jean Lepigouchet. Devant l'assemblée, il n'a cependant pas caché qu'un des problèmes sera la réglementation de la pêche à pied, différente dans les trois départements concernés.

Même préoccupation concernant les sites Natura 2000. « **Depuis sa condamnation par la Cour européenne de justice, la France a dû revoir sa copie. Les pré-**

fets terrestres et maritimes doivent, en complément d'une liste nationale publiée en avril 2010, publier une liste locale des activités soumises à déclaration devant faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les sites. Nous attendons cette liste, et il est évident que nous apporterons toute l'attention nécessaire à ces textes d'une grande importance pour la survie de notre loisir dans ces sites. »

En tout cas, ajoute son président, le comité entend être « **force de propositions** ». Et d'information : après le mémento bateau diffusé l'an passé, reprenant la réglementation et rappelant les règles de sécurité, le comité pourrait rééditer cette année son guide des bonnes pratiques.

J. L.